

# Dérogation scolaire

Date de la demande :

Pour l'année scolaire :



## Demande de dérogation au périmètre scolaire maternelle et élémentaire

ÉCOLE DE SECTEUR	ÉCOLE DEMANDÉE
COMMUNE :	COMMUNE :

Merci de remplir un dossier par enfant

### Enfant

Nom :

Prénom :

Sexe :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

	Représentant 1 (allocataire CAF)	Représentant 2
Nom		
Nom d'usage		
Prénom		
Adresse		
Tel fixe		
Tel portable		

### Situation familiale

Pacés    Mariés    Vie maritale    Monoparentale    Veufs/e    Séparés    Divorcés



## Avis requis

Pour compléter votre demande vous devez recueillir les avis indiqués ci-dessous

### Pour les familles habitant Saint-Fons

Avis du directeur(trice) de l'école d'origine	Avis du directeur(trice) de l'école souhaitée
<input type="checkbox"/> Favorable au départ de l'enfant <input type="checkbox"/> Défavorable (motif) :	<input type="checkbox"/> Favorable à l'arrivée de l'enfant <input type="checkbox"/> Défavorable (motif) :

### Pour les familles habitant hors de Saint-Fons

Avis du directeur(trice) de l'école d'origine	Avis du directeur(trice) de l'école souhaitée
<input type="checkbox"/> Favorable au départ de l'enfant <input type="checkbox"/> Défavorable (motif) :	<input type="checkbox"/> Favorable à l'arrivée de l'enfant <input type="checkbox"/> Défavorable (motif) :
Avis de l'Inspecteur(trice) de l'Éducation Nationale Circonscription d'origine	Avis de l'Inspecteur(trice) de l'Éducation Nationale Circonscription de Saint-Fons – 3 allée du Merle Rouge
<input type="checkbox"/> Favorable au départ de l'enfant <input type="checkbox"/> Défavorable (motif) :	<input type="checkbox"/> Favorable à l'arrivée de l'enfant <input type="checkbox"/> Défavorable (motif) :
Avis du Maire de la commune d'origine	Décision du Maire de Saint-Fons
<input type="checkbox"/> Favorable au départ de l'enfant <input type="checkbox"/> Défavorable (motif) :	<input type="checkbox"/> Favorable à l'arrivée de l'enfant <input type="checkbox"/> Défavorable (motif) :

L'article 23 de la loi du 22 juillet 1983 relative à la répartition entre communes des charges de fonctionnement et d'annuités d'emprunt des écoles accueillant des enfants de plusieurs communes, a fait de l'accord préalable du Maire à la scolarisation des enfants hors de sa commune un élément déterminant de la procédure d'instruction.

### Critères pris en compte pour la demande de dérogation et justificatifs à fournir

Critères	Justificatifs à fournir
<b>Modes de garde</b> particulièrement pour les élèves de maternelle	<b>Si grands-parents</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• une attestation sur l'honneur rédigée par les grands-parents</li><li>• une copie d'une pièce d'état civil attestant du lien de parenté</li><li>• un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois</li></ul> <b>Si assistante maternelle</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• l'agrément de l'assistante maternelle</li><li>• un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois</li><li>• attestation sur l'honneur rédigée par l'assistante maternelle</li></ul>
<b>Raisons médicales</b>	Tout document médical justifiant le motif
<b>Rapprochement de fratrie</b> <i>Uniquement pour les familles dont les enfants sont déjà scolarisés hors secteur par dérogation préalablement acceptée</i>	
<b>Motifs liés au parcours scolaire</b> Avis du directeur d'école justifiant la dérogation	

Attention : les dérogations restent soumises à validation de la municipalité, et demeurent exceptionnelles. Elles sont conditionnées par les capacités d'accueil de chaque école.